

THEMIS
Organise un colloque :
Samedi 27 Novembre 2010
9h - 17h
A l'école des avocats du grand Est



*En 2010
Themis fête ses 20 ans*



**"Quels droits pour les enfants dans une
société post-moderne ? "**

**QUELS DROITS POUR LES ENFANTS DANS UNE SOCIÉTÉ
POST - MODERNE ?**

La reconnaissance internationale des droits de l'enfant a 20 ans, et THEMIS également.

Progrès fulgurant, pour l'humanité, même si la concrétisation dans de nombreux États reste timide.

Nous savons qu'il y a trop d'enfants au travail, exploités sexuellement, ou engagés dans des conflits armés de par le monde. Mais leur sort ne sera adouci que si leur pays trouve un niveau de vie satisfaisant.

Chez nous, le regard sur les enfants, leur statut social a fortement changé. D'aucuns s'autorisent à dire que nous sommes dans l'ère de l'enfant roi, de l'enfant précieux. Contentons-nous de constater qu'enfin l'enfant est devenu une personne à part entière, avec sa spécificité d'enfant, c'est-à-dire en devenant nécessitant une protection particulière et une éducation adaptée.

Si le bilan de ces 20 années est globalement positif, il n'en reste pas moins indispensable de maintenir une vigilance constante. L'exemple patent en est la disparition en tant qu'autorité indépendante du Défenseur des Enfants mais aussi de manière plus insidieuse les atteintes portées à l'individu dans nos sociétés post-modernes et ce d'autant plus facilement qu'il est mineur.

Au cours de cette journée de réflexion, après une approche de la situation internationale, par le prisme de deux « gardiens du temple » que sont la Cour Européenne des Droits de l' Homme (Mme Françoise TULKENS) et la Commission des Droits de l'Enfant de l'ONU à Genève (M. Jean ZERMATTEN), nous déclinerons les droits les plus souvent abordés dans la pratique de Thémis et qui s'avèrent trop souvent bafoués :

- *l'enfant victime*
- *l'enfant citoyen*
- *l'enfant dans la séparation parentale*
- *l'enfant étranger*
- *l'enfant en conflit avec la loi*

Des spécialistes de ces questions viendront contribuer à la mise en exergue par les intervenants de THEMIS de la pratique quotidienne des droits de l'enfant : Caroline Eliacheff, Serge Lesourd, Célia Hoffstetter, Sylviane Giampino.

Pour vos inscriptions, merci d'adresser vos règlements :

A l'Association Themis : 24, Rue du 22 novembre
67000 Strasbourg

- **Par chèque** à l'ordre de l'association Themis
- **Par virement** sur le compte du Crédit Coopératif :
Code Banque : 42559 - Code Guichet : 00081
N° de compte : 21025732807 Clé RIB : 39
Domiciliation : BFCC Strasbourg.

Contact Themis : Thérèse TISSIER

Tél. 03.88.24.84.00

Fax 03.88.36.48.75

Courriel : association67@themis.asso.fr

Bulletin à découper et à renvoyer avant le 01/11/2010

Bulletin d'Inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Structure :

Tél. :

Fonction :

	TOTAL
○ Inscription formation professionnelle 70€ <i>(pour toute personne demandant une attestation, une convention ou une facture dans le cadre de la formation professionnelle continue)</i>	
○ inscription individuelle 35€	